



POUR UNE FRANCE QUI PREND AU SÉRIEUX LA CONDITION ANIMALE

Je soussigné-e **Hélène Thouy**
candidat-e à l'élection présidentielle de 2022, m'engage à
porter et à mettre en oeuvre les mesures suivantes

Fait à Langon, le 27 décembre 2021. Signature :



AMORCER LA SORTIE DE LA CAPTIVITÉ ANIMALE

Le 30/11/2021, la loi n°2021-1539 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale a été adoptée au Parlement. L'interdiction des animaux sauvages dans les cirques itinérants est prévue dans un délai de 7 ans (2028). C'est une première étape importante, mais nous devons aller plus loin.

- Soumettre au taux normal de TVA à 20% les structures à but lucratif reposant sur la captivité animale.
- Mettre fin aux subventions publiques octroyées aux lieux de captivité animale à but lucratif.
- Fermer les parcs zoologiques publics.
- Interdire la reproduction en captivité des espèces qui ne figurent pas sur la liste rouge de l'UICN.
- Interdire l'exploitation des animaux sauvages et domestiques, dans tous les types de spectacles.
- Subventionner les structures à but non lucratif qui recueillent des animaux issus de la captivité (sans reproduction).
- Abolir les corridas et les combats de coqs partout en France.



IMPULSER UNE NOUVELLE ÈRE AVEC LES ANIMAUX LIMINAIRES

Les animaux liminaires se définissent comme l'ensemble des animaux qui vivent en liberté dans l'espace urbain. Parce que leur habitat a été profondément modifié par l'urbanisation ainsi que par notre mode de vie, les animaux vivant au sein des villes se distinguent des animaux sauvages ou domestiques ; c'est pourquoi on les appelle les « animaux liminaires ». Pigeons, rats, lapins... : ils sont nombreux à cohabiter avec nous, mais sont méprisés, voire tués.

- Soutenir la recherche publique qui développe des méthodes de cohabitation non létales.
- Organiser, en partenariat avec les villes, des états généraux sur la question des animaux liminaires.



CRÉER UN MINISTÈRE DE LA CONDITION ANIMALE

La dénomination d'un ministère spécifiquement dédié à cette question permet de rendre visible une thématique et de lui accorder de l'importance. Nous réclamons un ministère totalement indépendant, contrairement au ministère de l'Agriculture ou à celui de la Transition écologique, tous deux largement influencés par les lobbys (chasse, élevage, pêche...).

- Lui accorder la compétence de toutes les questions liées aux animaux (élevage, chasse, pêche, captivité, expérimentation animale...).
- Sa mission consistera non seulement à réduire significativement la souffrance animale - en amorçant des transitions et en mettant un terme aux pratiques cruelles -, mais également à construire une société bienveillante avec les animaux.



RÉFORMER LA PÊCHE DE LOISIR

Aujourd'hui, en France, aucune réglementation n'existe afin de limiter ou d'encadrer la souffrance des poissons. Pourtant, il existe un consensus scientifique sur le fait que les poissons sont effectivement doués de sensibilité.

- Instaurer un permis de pêche avec une formation théorique sur la souffrance des poissons.
- Interdire le rempoissonnement dans le but de pêcher.
- Interdire la pêche de loisir dans les zones où il existe une interdiction (temporaire ou permanente) de consommation des poissons pêchés.
- Interdire la pêche au vif.
- Interdire l'utilisation des gaffes, des hameçons triples et des hameçons à ardillon.



Ce formulaire est à compléter
par les candidat-es et à renvoyer à :

PAZ@ZOOPOLIS.FR

ZOOPOLIS.FR



**Paris
Animaux
Zoopolis**